

DOUAISIS AGGLO

746 RUE JEAN PERRIN
ZI DE DOUAI-DORIGNIES
BP300
59351 DOUAI CEDEX

AVIS DES SOMMES A PAYER

Païement : SGC DOUAI
195 RUE DE ROUBAIX - 59500 DOUAI
BDF 30001-00345-J5940000000-23

Emetteur : BUDGET DES DECHETS

Exercice : 2023

Journée : 23/05/2023

Bordereau : 78

Titre : 1201

Débiteur : SNC INVEST HOTEL NORD 91
CAMPANILE CUINCY
TAKE A WASTE
24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS

DESCRIPTIF**HT****TVA****TTC**

REDEVANCE SPECIALE 2023 - CUINCY

P16 - CAMPANILE

Imputation : (70612 - -)

5335.20

0.00

5335.20

POIRET CHRISTIAN

Net à Payer

5335.20

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.

- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement: veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer;

LIBELLES obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- Renseignements: si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte.

- Réclamations: si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant en haut du présent acte.

*Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

- Difficultés de paiement: si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné en haut du présent acte.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :

- cantines scolaires : tribunal administratif

- produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif

- loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance

- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

- redevances d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus

* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

**Papillon détachable – Références à rappeler**

DOUAISIS AGGLO
BUDGET DES DECHETS

SGC DOUAI
195 RUE DE ROUBAIX - 59500 DOUAI
BDF 30001-00345-J5940000000-23

Exercice : 2023

Journée : 23/05/2023

Bordereau : 78

Titre : 1201

Débiteur : SNC INVEST HOTEL NORD 91

Net à Payer :

5335.20 €

Imputations : 70612 / (5335.20)